



L'an deux mille vingt le vingt février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Catherine  
MOULIN

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation : 11/02/2020

Présents : **CHAPELLIER, HOEZELLE, MOREL, MOULIN, PICHON, ROMANET, CARTON,**

Absents : **DETOLLE, BORDAS, ASTIE,**

Pouvoirs : **M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN**

**Mme BORDAS donne pouvoir à Mme ROMANET**

Secrétaire : **HOEZELLE,**

DCM 2020/08 : réduction de prix pour une location de gîte

Madame le Maire donne lecture du courrier par lequel M et Me Levant, locataires du gîte n°641 du 10 au 17 août dernier demandent une réduction de 50 % sur le prix de la location. Les intéressés estiment avoir été pénalisés par une mauvaise odeur persistante.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une réduction de 25 % sur le montant de la location (hors taxe de séjour ) soit 95 €

À Faux-la-Montagne, le

La Maire,

Catherine MOULIN

